

# Zones humides des Pyrénées centrales



Le bulletin d'information de la Cellule d'Assistance Technique  
Zones Humides Pyrénées centrales

## ♦ Editorial

Au cours de l'année 2017, la CATZH a accueilli 3 nouveaux adhérents, les communes de Tarbes (65), Arné (65) et Bordères-Louron (65). Ce sont désormais 608 hectares de zones humides qui sont préservés grâce à la signature de la charte de la CATZH (soit 36 adhérents).

Parmi les actions phares de cette année, il faut citer la hiérarchisation des zones humides issues de l'inventaire des Hautes-Pyrénées, réalisé en 2012 et 2014. Ce travail, en cours de finalisation, a pour but de cibler les priorités d'intervention et les secteurs où il existe une urgence à intervenir pour protéger, restaurer et gérer de manière adaptée les zones humides. Néanmoins, toute zone humide même identifiée comme non prioritaire reste soumise à la loi sur l'eau et pourra bénéficier d'actions de gestion en fonction des besoins.

Cette année a également été riche en actions de communication et de sensibilisation. Deux réunions sur la réglementation des zones humides et l'inventaire des Hautes-Pyrénées à destination des élus ont été organisées, en partenariat avec la DDT des Hautes-Pyrénées, à Arreau et à Argelès-Gazost.

Dans le cadre des animations nature, une dizaine de personnes ont pu découvrir la lande humide du Polygone de Juillan et les zones humides du Mourtis. Plusieurs plantes caractéristiques des zones humides et libellules ont été observées.

La CATZH a été sollicitée pour participer à diverses manifestations comme le championnat du monde de pêche à la truite à Arreau. Plusieurs acteurs étaient au rendez-vous pour informer le public sur le monde aquatique, les zones humides, les plantes exotiques envahissantes...



Nous vous rappelons que l'exposition sur les zones humides est disponible gratuitement. Plusieurs communes en ont bénéficié, la mairie de Tarbes, de Pouzac et l'office de tourisme d'Argeles-Gazost dans le cadre de la fête des fleurs. Elle a également été exposée au centre de documentation du Lycée agricole Saint Christophe à Masseube.

Bonne lecture à tous !

Retrouvez toute l'actualité de la  
CATZH Pyrénées centrales sur son  
site internet :

<http://www.zones-humides-pyrenees-centrales.fr/>

## Sommaire

- Editorial .....	Page 1
- Retour sur... : <b>Chantiers d'arrachage du Myriophylle du Brésil</b> .....	Page 2
- En visitant les zones humides... : <b>Les sphaignes</b> .....	Page 3
- Retour d'expériences : <b>Gestion des rigoles dans les zones humides du Limousin</b> .....	Page 3
- Retour sur... : <b>Journée technique « Gestion des herbiers aquatiques indigènes envahissants »</b> .....	Page 4
- A venir en 2018 ! : .....	Page 4

# Zones humides des Pyrénées centrales



## Retour sur ...

### Chantier d'arrachage du Myriophylle du Brésil



Le **Myriophylle du Brésil** (*Myriophyllum aquaticum*) est une plante originaire d'Amérique du sud et qui fut introduite en France vers les années 1880 pour des essais de naturalisation. Très apprécié des aquariophiles, il s'est propagé suite à des introductions répétées dans des lieux divers. Cette espèce exotique envahissante se fixe dans le substrat des pièces d'eau calmes et peu profondes formant des tapis denses. Elle monopolise rapidement le milieu aquatique et diminue ainsi la diversité floristique locale. Elle a une forte capacité de dissémination et d'envahissement due à une reproduction par émission de boutures qui s'enracinent dans le fond de l'eau.

Sa présence a été constatée en 2017 dans un bassin de récupération des eaux de pluie d'environ 200 m<sup>2</sup>, sur la commune de Loures-Barousse. Plus de la moitié du bassin était envahie et cette espèce commençait à recouvrir l'herbier de Characées (habitat de la Directive Habitats-Faune-Flore).



Une action d'arrachage a donc été organisée avec les agents communaux et élus pour limiter son envahissement. Trois demi-journées ont été nécessaires :

- la première a consisté à arracher l'ensemble de l'herbier et à évacuer une grande partie des déchets à l'aide de poubelles
- la seconde a permis de finir d'évacuer les tas restants de Myriophylle et de ramasser manuellement les tiges restantes
- le bassin a été vidé pour la dernière demi-journée, afin de mieux visualiser les tiges et fragments restants

Près de 12 mètres cubes de déchets de Myriophylle ont été arrachés et évacués hors de la pièce d'eau, à l'aide d'un camion benne, et stockés dans un endroit à l'abri de tout milieu aquatique.



Une veille est aujourd'hui mise en place par les agents techniques pour suivre la repousse des tiges de Myriophylle.



Avant arrachage  
Juin 2017



Après arrachage  
Septembre 2017

# Zones humides des Pyrénées centrales



## ◆ En visitant les zones humides ...

Parmi les bryophytes (plantes se reproduisant grâce à des spores), il existe un groupe tout à fait particulier : les **sphaignes**. On recense 35 espèces sur le territoire national. C'est une « mousse » de couleur verte mais aussi rouge, orange ou brune dont la tige est dépourvue de racines. Sa tête en forme d'étoile est facilement reconnaissable.

Son mode de croissance est original, la tige principale présente la particularité de croître indéfiniment par sa partie supérieure. En mourant, la partie inférieure s'accumule pour former la tourbe. Il faut noter que les sphaignes ne sont pas toutes strictement inféodées aux tourbières. D'une façon générale, la présence de sphaignes indique un pH acide et une humidité forte, liée à un sol gorgé d'eau ou à des précipitations abondantes. Les sphaignes forment de véritables éponges puisque l'eau y est piégée. Elles peuvent stocker jusqu'à 30 fois leur poids sec en eau, d'où l'intérêt des tourbières dans la régulation des crues.



## ◆ Retour d'expériences

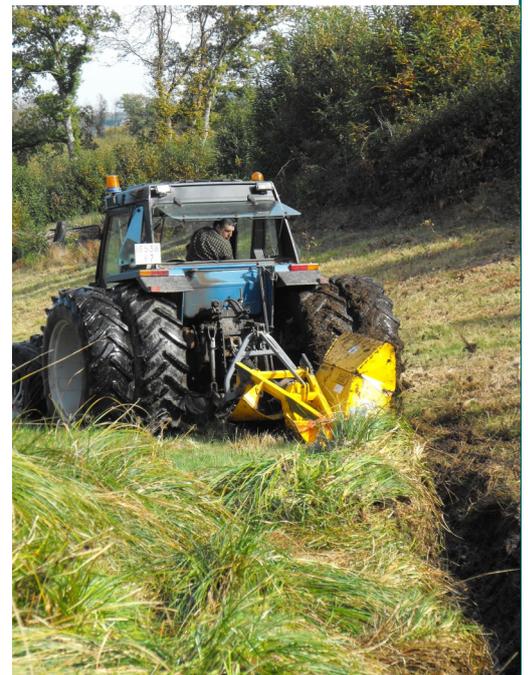
### Gestion des rigoles dans les zones humides du Limousin

**Rappel:** Les rigoles en zones humides permettent l'évacuation temporaire de l'excédent d'eau. Elles peuvent se révéler utiles notamment pour les exploitants agricoles, qui, grâce à ces rigoles, ont la possibilité d'intervenir sur leurs parcelles plus facilement. Cependant, en aucun cas, ces rigoles ne doivent assécher ou drainer le milieu car cela aurait pour conséquence la destruction de la zone humide.

**Dimension maximale des rigoles :**  
**30 cm (profondeur) x 30 cm (largeur)**

La CATZH a assisté, en octobre, à une journée technique sur l'entretien des rigoles dans le Parc Naturel Régional Périgord-Limousin. Cette pratique, à l'aide d'une rigoleuse, est une action historique et culturelle sur le territoire Limousin.

Après plusieurs rappels sur la réglementation en zone humide, l'après-midi a été consacré à une démonstration de l'outil par un entrepreneur. La rigoleuse attelée derrière le tracteur expulse la matière sur le côté (photo ci-contre). La profondeur et la largeur sont réglées pour respecter les dimensions préconisées.



### Quelques éléments à retenir de cette journée:

- ◆ Dans le cas d'un entretien d'une rigole avec un exutoire directement dans un cours d'eau, on recommande de ne pas finir dans le ruisseau pour éviter tout dépôt de sédiments.
- ◆ Il est également préférable de ne pas entretenir toutes les rigoles d'une parcelle en même temps pour ne pas assécher la zone humide (surtout en cas de forte densité de rigoles).
- ◆ Quand les parcelles sont pâturées, l'installation de points de franchissement permet de limiter le piétinement sur les berges et lit des rigoles.
- ◆ Période de réalisation: septembre à octobre.

# Zones humides des Pyrénées centrales



## Retour sur ...

### Journée technique « Gestion des herbiers aquatiques indigènes envahissants »

Plusieurs structures de Midi-Pyrénées ont assisté à une journée technique sur les herbiers aquatiques indigènes\* envahissants. Ces herbiers sont constitués de plantes locales pouvant avoir un impact sur le fonctionnement des cours d'eau et des pièces d'eau stagnantes. Quelques espèces ont été présentées par le Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées (CBNPMP): characées, algues filamenteuses, potamots, renoncules aquatiques, lentilles d'eau, nénuphars...

La prolifération de ces espèces dépend de nombreux facteurs notamment environnementaux comme la lumière, la température de l'eau, la profondeur d'eau, l'eutrophisation (processus d'accumulation des nutriments dans un milieu) ... La productivité peut être forte de 1 à 10 kg par m<sup>2</sup> en poids frais (plus important en eaux calmes).

De nombreux échanges ont permis de mutualiser les expériences de gestion. La journée s'est terminée par une réflexion commune sur l'élaboration de fiches techniques qui seront prochainement disponibles auprès du CBNPMP.



Herbier de characées

Dans le cas d'une problématique d'envahissement par des herbiers aquatiques, plusieurs étapes sont nécessaires avant toutes actions :

- Déterminer l'espèce
- Caractériser la nuisance (usages...)
- Comprendre la cause de la prolifération et évaluer la dynamique de prolifération
- Evaluer le contexte d'intervention (rechercher des expériences similaires dans la bibliographie...)
- Suivre les actions de gestion mises en place

*\*espèce qui vit au sein de son aire de répartition naturelle.*

## A venir en 2018 !

- **Vendredi 5 janvier à 18h** : Vernissage de l'exposition sur les zones humides à l'Office de tourisme d'Aspet (31)
- **Vendredi 19 janvier** : Animation sur les zones humides auprès des scolaires à l'Office de tourisme d'Aspet (31)
- **Samedi 20 janvier de 9h à 12h** : Animation grand public sur les zones humides à l'Office de tourisme d'Aspet (31)
- Nouvelle **plaquette** de présentation de la CATZH Pyrénées centrales
- **Chantier** de restauration et d'entretien de la tourbière d'Arné (65) avec les BTS GPN de Mirande

Rédaction: AREMIP / Crédit photo: AREMIP

### Contact:

CAT ZH Pyrénées Centrales  
20 place Valentin Abeille  
31210 Montréjeau  
☎: 05.61.95.49.60  
✉: aremip2@gmail.com

Cette action est cofinancée par :

